



Doc. 11592
22 avril 2008

La coopération régionale

Proposition de recommandation¹

déposée par M. Avet ADONTS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La coopération entre les pays situés dans une zone géopolitique particulière du monde est essentielle à leur développement durable. La coopération régionale peut accélérer le processus de développement économique et social de l'ensemble des pays participants. Elle représente une condition préalable indispensable à la création d'un espace de paix, de stabilité et de dialogue. L'aliénation et l'isolement ne sont plus d'actualité et il n'existe aucune alternative à la coopération régionale, dont les résultats positifs sont indéniables.

Le Conseil de l'Europe a été le théâtre de nombreuses discussions sur la coopération régionale. La question de la coopération transfrontalière, abordée lors de la session de janvier 2008 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en offre l'exemple le plus récent. La coopération régionale exige toutefois, au vu de la situation internationale actuelle, de nouvelles lignes de conduite, notamment dans les zones de conflit ou de tension.

Promouvoir la coopération régionale dans les zones de conflit ou de tension, tout particulièrement en mettant à profit sa capacité à renforcer la confiance, serait profitable à l'Europe, où les processus d'intégration sont légion. Le contenu de cette coopération peut varier au cas par cas. Nombreux sont, en Europe, les projets de coopération régionale en cours dont il est possible de s'inspirer.

- à examiner et à élaborer de nouvelles manières d'aborder la coopération régionale;
- à faire preuve d'une plus grande cohérence dans leur volonté de mettre en place des modèles de coopération régionale et dans l'adaptation de ceux-ci à la réalité concrète;
- à concevoir des méthodes novatrices de coopération entre les pays en conflit ou dont les relations sont tendues;
- à inviter instamment les organisations internationales à surveiller le processus de coopération;
- à promouvoir l'observation, la planification et la formation des pays désireux de coopérer.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyée à la commission des questions politiques, pour rapport, et à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, pour avis: Renvoi no 3454 (19e séance, 23 juin 2008).



Signé²:

ADONTS Avet, Arménie
ACKETOFT Tina, Suède
BRANDE Luc, Van den, Belgique, PPE/DC
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
CHERNYSHENKO Igor, Fédération de Russie, GDE
COLOMBIER Georges, France, PPE/DC
COSARCIUC Valeriu, République de Moldova
COSIDÓ GUTIÉRREZ Ignacio, Espagne
EÖRSI Mátyás, Hongrie, ADLE
FARRÉ SANTURÉ Joan Albert, Andorre
GARCÍA PASTOR Eva, Andorre
HADŽIAHMETOVIĆ Azra, Bosnie-Herzégovine, ADLE
HAKL Karin, Autriche, PPE/DC
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
HOOPER Gloria, Royaume-Uni
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KOKALJ Anton, Slovénie
L OVOCHKINA Yuliya, Ukraine
LUNDGREN Kerstin, Suède
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
NADIRADZÉ Maia, Géorgie
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, ADLE
NAKASHIDZÉ Nino, Géorgie
NÉMETH Zsolt, Hongrie
OLSSON Kent, Suède
PAPADOPOULOS Antigoni, Chypre
PLESKACHEVSKIY Viktor, Fédération de Russie, GDE
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
REIMANN Maximilian, Suisse
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
SAVVIDI Ivan, Fédération de Russie, GDE
SHAHGELDYAN Mher, Arménie
WALTER Hansjörg, Suisse, ADLE
ZELENSKIY Yury, Fédération de Russie, GDE

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste